



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS *Séance du 29/11/2022*

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf du mois de novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, en présentiel et par visioconférence sous la présidence de monsieur Jean-Claude MAES, 1<sup>er</sup> Vice-Président,

Nombre de délégués communautaires en exercice : **16**

Date de convocation du conseil communautaire : **21/11/2022**

**PRESENT(E)S :** Mesdames Maryse ETZOL (en visioconférence), Francette JACQUES, Maguy FUMONT-SAMSON, Géraldine BASTARAUD (en visioconférence), Kénia MALADIN-NEBOT, Betty BESRY (en visioconférence)  
Messieurs Jean-Claude MAES, Alain TENEBEA, Guy ACCIPÉ, Jacques MALADIN, Joel TOTO

**ABSENT(E)S EXCUSE(E)S:** Monsieur François NAVIS

**ABSENT(E)S SANS EXCUSES :** Madame Joselaine GELABALE  
Messieurs Camille PELAGE, Jean-Marc HEGESIPPE, Edmond LANCLAS

**POUVOIR:** Monsieur François NAVIS à Madame Géraldine BASTARAUD

**NOMBRE DE MEMBRES :** Présents = 11 (dont 3 en visioconférence) Pouvoir = 1 Absents = 5 Votants = 12

**SECRETAIRE :** Madame Kénia MALADIN-NEBOT

### DELIBERATION n°2022-11-29/ 06 : MISE EN PLACE D'UN ATELIER NUMERIQUE

**Monsieur Jean-Claude MAES, 1<sup>er</sup> Vice- Président,** rappelle que dans le cadre de sa politique de lutte contre le chômage et l'exclusion, la CCMG a validé le 26/03/21 la mise en place d'une plateforme partenariale.

Cette plateforme partenariale a comme principal objectif la mise en œuvre d'actions répondant aux problématiques de la population Marie-Galantaise.

De nombreuses séances de travail avec les centres de formation de Marie-Galante ont permis l'élaboration d'une fiche action « Atelier Numérique ».

L'objectif de cet atelier est d'aider l'ensemble de la population à acquérir et/ou consolider des compétences numériques pour faire face au défi du numérique qui s'est progressivement introduit dans le quotidien pour les démarches administratives, l'éducation, la santé, la recherche d'emploi et de formation.

De plus, la fermeture prochaine de certains services publics sur le territoire rend indispensable la maîtrise de l'outil numérique par l'ensemble de la population pour réduire la fracture sociale et favoriser l'autonomie.

L'atelier numérique permettra de former la première année, en parcours complet, environ 144 personnes.

Le Plan de financement prévisionnel de l'action pour 1 an se présente comme suit :

Organismes	Montant	%
Etat	80 000 €	37,79
Conseil Régional	40 000 €	18,89
Conseil Départemental	15 670 €	7,40
Pôle -Emploi	25 340 €	11,97
CGSS	15 670 €	7,40
CAF	20 000€	9,44
CCMG	15 000 €	7,08
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>211 680 €</b>	<b>100</b>

Au vu de cet exposé, le conseil communautaire après en avoir délibéré, **11 voix pour et 1 abstention (Guy ACCIPÉ)**:

Décide

**ARTICLE 1 : D'APPROUVER** la mise en place d'un atelier numérique ;

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** madame la Présidente à solliciter les partenaires susmentionnés et à transmettre les demandes de subventions afférentes ;

**ARTICLE 3 : D'AUTORISER** Madame la Présidente à inscrire les crédits nécessaires au budget principal 2023 ;

**ARTICLE 4 : D'AUTORISER** Madame la Présidente, à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette affaire, notamment à signer toutes pièces administratives s'y rapportant.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre. Elle pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, devant le tribunal administratif de Guadeloupe. Ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en sous-Préfecture le **12 DEC. 2022**  
- l'affichage le **12 DEC. 2022**

Ont signé tous les membres présents.

Pour expédition conforme,

La Présidente,

Dr Maryse ETZOU